



CODE DE CONDUITE DES MEMBRES

L'Organisme Les Retraités du Centre communautaire Limbour valorise le respect, l'inclusion, l'entraide, la bienveillance et le plaisir de participer ensemble à ses activités. Dans cet esprit, il s'engage à offrir à tous ses membres un milieu accueillant, respectueux, inclusif et sécuritaire.

Engagement des membres

Chaque membre s'engage à :

- 1. Traiter toutes les personnes avec respect, courtoisie et sans discrimination.*
- 2. Participer aux activités dans un esprit de camaraderie, de coopération et de bienveillance.*
- 3. Respecter les consignes des responsables, les règlements de l'Organisme ainsi que les règles de sécurité.*
- 4. Privilégier le dialogue et la collaboration afin de prévenir et de résoudre les différends dans un climat de respect.*
- 5. Respecter la confidentialité ainsi que la vie privée des autres membres.*
- 6. Adopter en tout temps un comportement respectueux et s'abstenir de tout geste, parole ou attitude susceptible de porter atteinte à la dignité des personnes, au bon déroulement des activités ou à la réputation de l'Organisme.*

Mesures en cas de non-respect

Le non-respect du présent code de conduite peut entraîner l'application de mesures disciplinaires appropriées, selon la gravité ou la répétition des gestes posés, notamment :

- un rappel verbal ou écrit des règles de l'Organisme;*
- une rencontre avec des représentants du conseil d'administration;*
- une suspension temporaire de la participation aux activités;*
- dans les cas graves ou répétés, une exclusion de l'Organisme, conformément aux règlements en vigueur.*

Engagement

En adhérant à l'Organisme, chaque membre reconnaît avoir pris connaissance du présent code de conduite et s'engage à le respecter afin de contribuer à maintenir un environnement harmonieux, sécuritaire et agréable pour tous.

Approuvé par le Conseil d'administration le 15 juillet 2026.